AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_80-BF Reçu le 18/04/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 13 avril 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 avril 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil -Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin - Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	3	Bruno Beuque (Commune de Bouteilles St Sébastien) Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) Sarah Cudmore (Commune de Montagrier)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Joël Constant – Francis Lafaye – Laurent Casanave – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean- Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Muriel Morlion
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Romain Perruchaud Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Pierre Guigné à Didier Bazinet Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Muriel Morlion à Patrick Lachaud

024-200040400-20230413-2023_80-BF

Reçu le 18/04/2023

DEI IRERATION Nº 202

DELIBERATION N° 2023 / 80 (Code Nomenclature /713)

DATE: 13 AVRIL 2023

RAPPORTEUR: Jean-Marcel Beau

OBJET: Adoption du budget annexe 2023 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de la REOMI,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la REOMI pour l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget annexe de la REOMI pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

2023/80 du 13 avril 2023

024-200040400-20230413-2023_80-BF Reçu le 18/04/2023

> COM COM DU ERIGORD RIBERACOIS - OM-REOMI BUDGET ANNEXE - BP - 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

_	VU	E D'ENSEMBLE	A1
	See	EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 919 019,00	2 919 019,
	*	*	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,0
ORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(el déficit) 0,00	(al excédent)
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 919 019,00	2 919 019,0
		INVESTISSEMENT	
		INVESTISSEMENT DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
0	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	DEPENSES DE LA SECTION	D'INVESTISSEMENT
O	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT
O T E	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00	D'INVESTISSEMENT 0,0
VOTE	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00 (si solde negatif)	O'INVESTISSEMENT 0,0 0,0 (si soide positir)
REPORT	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00 (al solde négatif) 0,00	O'INVESTISSEMENT 0,0 - 0,0 (al solde positir)
O T E P O	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) TOTAL DE LA SECTION	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00 (si solde negatif)	O'INVESTISSEMENT 0,0 (al solde positir) 0,0
REPORT	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00 (al solde négatif) 0,00	O'INVESTISSEMENT 0,0 - 0,0 (al solde positir)
REPORT	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) TOTAL DE LA SECTION	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00 (al solde négatif) 0,00	O'INVESTISSEMENT 0,0 - 0,0 (st solde positif) 0,0

⁽¹⁾ Au budget privatif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétains. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétains sens commation avec ceux antérieurement votés lors du même exantice.

(2) A servir uniquement en ces de réprise des résultats de l'exercice précident, soit après le vote du corrept administratif, soit an ces de reprise articipée des résultats.

Pour le section d'exploitation, les RAR contentions par l'ensemble des déparses engages et n'ayant pas donné lau à service fell au 31 décembre de l'exercice précident. En recettes, il siegit des recettes containes résyest pas donné lau à fémission d'un titre au 31/12 de l'exercice précident.

Pour le section d'investissament, les RAR correspondent aux déparses engagement de leux resolutes précident felles qu'elles resoutent de la compositifié des engagements et aux recettes certaines n'apart pas donné aux fémission d'un titre au 31/12 de l'exercice précident.

(3) Total de le section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits of exploitation votés.

Total de la section d'investissement - RAR + saide d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

024-200040400-20230413-2023_80-BF Reçu le 18/04/2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour: 57 Votes contre:0 Abstentions:0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois **Didier Bazinet**

La secrétaire de séance du 13 avril 2023 Yves Mahaud

Signé électroniquement le 18/04/2023 à 12:59 par Didier BAZINET

